

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24 septembre 2013

Le 24 septembre 2013, à 20h00 heures, les membres du Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, désignés par les Conseils municipaux respectifs des quinze communes membres, se sont réunis dans la salle du Conseil communautaire à Versailles, sur la convocation qui leur a été adressée le 17 septembre 2013 par Monsieur François de MAZIÈRES, Président de la communauté d'agglomération, conformément aux articles L. 5211-1 et suivants, aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT (*pouvoir de Mme Françoise LECOMTE*), M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN (*pouvoir de Mme Dana SOLECKI*), M. Gilles PANCHER, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE, M. Alain-Louis MIE, M. Philippe LEJEUNE (*pouvoir de Mme Martine ARNAL*), Mme Françoise GUILLET, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (*pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET*), M. Jean-Luc PESSEY, M. Patrice PANNETIER, Mme Geneviève MORGUE, M. Etienne DUPONT, M. Hadi Gilles HMAMED, Mme Pascale RENAUD, M. CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUÉRIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, M. Jean-Philippe BARRET, M. Philippe NOYER, Mme Daniella TROCHU, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (*pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE*), M. Thierry VOITELLIER (*pouvoir de M. Jean-Marc FRESNEL*), Mme Marie BOËLLE, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY (*pouvoir de Mme Magali ORDAS*), M. Erik LINQUIER, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTÉ, Mme Marie SENERS (*pouvoir de Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL*), M. Jean-Michel-ISSAKIDIS, M. Jean-GUILBERT-M. Roland de HEAULME (*pouvoir de M. Olivier LEBRUN*), Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Olivier LEBRUN (*pouvoir à M. Roland de HEAULME*), M. Jean-Roch GAILLET (*pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET*), Mme Françoise LECOMTE (*pouvoir à Mme Dominique CONORT*), M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Nathalie KRAMER, M. Olivier FRAUDEAU, Mme Dana SOLECKI (*pouvoir à M. Bernard DEBAIN*), Mme Martine ARNAL (*pouvoir à M. Philippe LEJEUNE*), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (*pouvoir à M. Alain NOURISSIER*), M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL (*pouvoir à M. Thierry VOITELLIER*), Mme Magali ORDAS (*pouvoir à Mme Liliane HATTRY*), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT (*arrivé à la délibération n°2013-09-25*), Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL (*pouvoir à Mme Marie SENERS*), M. Michaël THOMAS.

Secrétaire de séance : Mme Véronique BANULS

Date de convocation : 17 septembre 2013
Date d'affichage de la convocation : 17 septembre 2013

Nombre de conseillers en exercice : 74

Nombre de membres présents : 58
Nombre de pouvoirs : 9
Excusés : 7

N° de l'ordre du jour :

2013.09.07 : Convention particulière conclue entre l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'acquisition de licences de systèmes d'information géographique (SIG) à destination des étudiants.

□ M. François de MAZIÈRES, rapporteur, donne lecture de la délibération.

L'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines propose actuellement, dans le cadre de ses formations, une série de masters professionnels dans le domaine des sciences de l'environnement, du territoire et de l'économie.

Ces masters couvrent de larges champs de compétences dans des domaines aussi variés que l'économie et la gouvernance de l'environnement, l'analyse économique et la gouvernance des risques, l'énergie et la mobilité en milieu urbain, autant de domaines dans lesquels s'inscrit tout naturellement l'utilisation des systèmes d'information géographique.

Dans le cadre d'une politique de renforcement de ses partenariats avec les principaux acteurs du territoire, pour objectif de proposer un enseignement de qualité aux étudiants et en adéquation avec la réalité du marché de l'emploi, l'Université équipe une salle informatique de 30 postes.

Elle sollicite conjointement la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et la communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines pour renouveler leur participation à l'acquisition de logiciels SIG de manière à offrir à ses étudiants une formation de qualité en géomatique en lien plus étroit avec les différents acteurs de nos intercommunalités.

Grace à la contribution de la communauté d'agglomération sur l'année écoulée, environ deux cent étudiants (de licence 1 à la licence 3 et en master 2) ont pu bénéficier d'une formation structurante en systèmes d'information géographique et 90 mémoires intégrant des acquis liés à la géomatique sont soutenus en adéquation avec des problématiques territoriales.

Pour cela, Versailles Grand Parc s'engage à participer pour moitié à l'équipement en logiciel SIG de cette salle, pour un nombre de licences illimitées destinées aux étudiants, soit 2 392 € TTC pour un an.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

- 1) approuve le projet de convention particulière conclue entre l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines et la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'acquisition de licences de systèmes d'information géographique (SIG) à destination des étudiants ;*

- 2) *dit que les crédits sont inscrits au budget de Versailles Grand Parc sur la nature 6238 : « Publicité, publications, relations publiques – Divers » ;*
- 3) *autorise le Président, ou son représentant, à signer cette convention et les documents s’y rapportant.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 58

Suffrages exprimés : 67 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l’unanimité des suffrages exprimés.



Pour le Président,
Par délégation,

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

078-247800584-20130924-201309247-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2013